

surpris, à un piège tendu (1)." En France également, les juifs sont les actionnaires de la grande industrie. Ils possèdent une multitude de fabriques. Tout le monde connaît les immenses râfles qu'ils ont faites sous la troisième république sur les biens des Français. "J'ai montré, dit Drumond, j'ai montré les fondateurs du *Honduras* enlevant à l'épargne 140 millions dont on n'a jamais entendu parler, Erlanger retirant 300 millions de nos poches pour des sociétés dont les actions valent aujourd'hui zéro (2). "C'est par centaines qu'il faut compter les râfles de ce genre accomplies, depuis 1878 surtout, avec la connivence des magistrats francs-maçons et juifs. Certains journaux financiers, à 1 franc et même à 50 centimes d'abonnement par an, ont mis en coupe réglée tout le petit monde, les rentiers peu fortunés, les domestiques, les concierges. Quand un de ces journaux entre dans une maison, la ruine y entre derrière lui. Aujourd'hui, toute société financière véreuse entretient un député républicain, qui se charge d'arrêter les poursuites en menaçant le gouvernement de son vote (3)."

Depuis longtemps, en France, on se plaint que les juifs puissent à pleines mains, non seulement dans les poches des particuliers, mais encore dans les caisses de l'Etat. Ils le peuvent aisément, grâce d'une part au désordre qui règne dans les budgets, grâce d'autre part à leur influence dans le gouvernement. "Le budget de chaque ministère est un vaste faux d'un bout à l'autre ; on y fait figurer des traitements clandestins que l'on paye, malgré les protestations de la cour des comptes, sur des chapitres étrangers au personnel. M. Henry Maret, à la tribune, et M. Vaughan, dans une brochure intitulée : *la Maison Cochery et Cie*, ont pris le Ministre des Postes en flagrant délit de falsifications des écritures, mais je ne vous étonnerai pas en vous disant que la chambre ne s'en est pas émue. D'après M. Cuheval-Clavigny, il s'en passe bien d'autres dans la commission du budget. Il y a, d'après la Cour des Comptes, des centaines de millions dont "l'emploi n'a pas été justifié." La Cour constate par exemple que, contrairement à la loi, il n'a pas été fait inventaire des objets mobiliers provenant de la dernière exposition et destinés à être vendus, et qu'elle n'a eu aucun moyen de vérifier si le produit accusé

(1) *La France juive*, t. I, p. 393. L'auteur ajoute : "La façon d'agir du parti catholique, en France (dites : dans presque tous les pays), sa candeur, son absence de toute précaution, seront un éternel sujet d'émerveillement pour l'avenir."

(2) L'auteur dit en note : "J'aurais dû mentionner les mines de Bingham, l'exposition d'Auteuil, les magasins de la place de la République."

(3) *La France juive* devant l'opinion, p. 131.